

L'Art populaire au Québec

UN ART QUI FAIT SOURIRE

LES CRÉATIONS GALI BABA

TÉLÉPHONE
(514) 386-7946

FAX
(514) 877-9977

OFFRE DE SERVICE

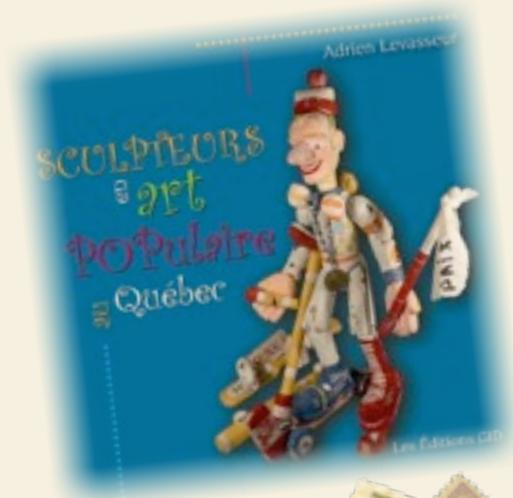
Les Créations GALI BABA offre des concepts d'exposition et de conférences sur l'art populaire du Québec destinés aux musées, aux maisons de la culture et du patrimoine ainsi qu'à tout organisateur d'événements culturels. Les expositions sont assemblées à partir de pièces provenant de collections privées et de la production directe des artisans et gosseux du Québec. La mission de GALI BABA est de promouvoir la diffusion et la connaissance de l'art populaire dans le but de contribuer à la protection du patrimoine culturel québécois.

Adrien Levasseur

L'exposition

L'exposition *Un Art qui fait Sourire* est un concept alliant exposition et conférences. Elle comprend un maximum de 8 thématiques dont les pièces présentées sont issues de la collection privée d'Adrien Levasseur, collectionneur et auteur du livre *Sculpteurs en art populaire au Québec* paru en avril 2008 aux éditions GID. La tenue de cet évènement pourra se réaliser selon votre intérêt à un coût de location dont nous pourrions discuter. Cela comprend :

- * une présentation de 240 sculptures d'art populaire du Québec
- * 11 Bannières et supports à bannières de 33.5 " X 78" illustrées et documentant en version française et anglaise
 - * le thème général de l'exposition *Un Art qui fait Sourire*
 - * le collectionneur passionné Adrien Levasseur
 - * les gosseux du Québec
 - * les 8 thématiques de l'exposition :
 1. Girouettes et virevents
 2. Métiers et vie traditionnelle
 3. Religion
 4. Érotisme et sexualité
 5. L'arche de Noé et ses animaux
 6. Les crèches de Noël
 7. La récupération et le papier mâché
 8. Fantaisie et imaginaire.
- * deux séances de formation aux animateurs de l'exposant incluant une évaluation des acquis de formation;
- * la disponibilité de Monsieur Levasseur pour des rencontres avec journalistes et divers médias lesquelles devront idéalement être tenues lors d'une des visites sur le site;
- * le plan type de la disposition de l'exposition ainsi que certains accessoires nécessaires à sa réalisation (14 toits de petites maisons à fixer aux murs pour les girouettes et virevents);
- * une conférence de 2 heures précédant l'ouverture ou au cours de l'exposition;
- * une durée maximale d'exposition de 3 mois consécutifs.



Les obligations & responsabilités de l'exposant

- L'exposant ou l'organisateur devra fournir une preuve d'assurance et de responsabilité du matériel loué. A cet effet, une liste détaillée de chacune des pièces avec leur prix sera remise lors de la réception de la collection au site de l'exposition.
- L'exposant ou l'organisateur devra signaler toutes pièces manquantes ou brisées pendant la période durant laquelle la collection sera sous sa responsabilité – de la réception au retour de la collection à son point d'arrivée.
- L'exposant ou l'organisateur devra assurer une représentation juste et équitable des pièces confiées.
- L'exposant ou l'organisateur devra mettre en vente le livre « Sculpteurs en art populaire du Québec » et remettre à la fin de l'exposition la totalité des recettes à l'auteur ainsi que les volumes non vendus.
- L'exposant ou l'organisateur devra s'occuper des communiqués de presse, de la promotion, de l'impression des cartons d'invitation et des affiches promotionnelles, de l'envoi des invitations par la poste aux médias et à ses membres, le cas échéant, et du vernissage de l'exposition.

LES ÉLÉMENTS EN SUS

- la présente offre de service n'inclus pas le transport aller et retour du point de départ et d'arrivée de la collection et des accessoires ;
- les frais de transport, d'hébergement et de subsistance de monsieur Levasseur pour la préparation et la tenue de l'événement. Le nombre de visites devra être déterminé au préalable.

